



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 31 octobre 2019

Service communication

Pauline Martineau / Tél : 05 49 64 85 26 / martineau@cc-parthenay-gatine.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Consignes de tri : du changement à partir du 1^{er} novembre

A partir du 1^{er} novembre 2019, Parthenay-Gâtine étend ses consignes de tri des emballages plastiques pour le bac jaune.

Tous les habitants de la Communauté de communes pourront déposer dans le bac jaune de tri tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique, sans exception.

Une simplification majeure du geste de tri qui rendra la vie plus facile aux habitants.

Afin d'informer au mieux ses administrés de la mise en place de ces nouvelles consignes de tri, Parthenay-Gâtine a mis en place plusieurs actions :

- Information par courrier postal sur les nouvelles consignes de tri, avec le nouveau mémo tri, à l'ensemble des foyers
- Campagnes d'affichage
- Présence du service déchets sur des manifestations
- Recrutement d'une quinzaine d'ambassadeurs du tri pour réaliser une enquête-sensibilisation en porte à porte auprès de 10 000 foyers du territoire.

Pour plus de renseignements, contacter le service déchets de Parthenay-Gâtine : 05 49 95 76 06 ou dechets@cc-parthenay-gatine.fr

A partir du 1er novembre 2019

Je dépose **TOUS LES EMBALLAGES**
en vrac dans le bac jaune !

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

+ NOUVEAU

Pas besoin de les laver, juste de bien les vider !

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Tous Habitants, Tous acteurs !